



Mairie de BRIGNON
30190

Tél. : 04.66.83.21.72

Fax : 04.66.83.37.11

Internet : www.brignon.fr

E-mail : mairie.brignon@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° C.29.20
Portant restriction au public de l'accès au
secrétariat de mairie

Monsieur le Maire de Brignon, Gard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code Civil,

Considérant les pouvoirs de police délégués aux
Maires,

Considérant l'épidémie en cours de COVID 19 sur le
territoire national,

Considérant les mesures prises par le gouvernement,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2020 portant
obligation du port du masque dans tous les
établissements recevant du public dans le département
du Gard,

Considérant la nécessité de limiter les rassemblements
de population,

Considérant la nécessité de protéger la population et les

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'accès au secrétariat de Mairie sera strictement réglementé à compter du 17 septembre 2020 à 8h et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : L'accueil sera assuré durant les horaires habituels d'ouverture sous les conditions suivantes :

- Port du masque obligatoire,
- Une seule personne à la fois à l'intérieur.
- Respect des consignes affichées.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché sur la porte de la Mairie, les panneaux communaux d'affichage. Il sera également diffusé sur le site Internet www.brignon.fr.

Monsieur Le Maire
Rémy BOUET

